



Election des représentants des personnels  
**Au Conseil d'Administration de la COMUE**  
Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

**Secteur 4**

INPT, INSA, ISAE, ENAC, ENVT, ENSA, EMAC, ONERA, INU Champollion...

**Scrutin du 8 Mars 2016**

Après la loi LRU en 2007 et les premières tentatives de regroupements ou de fusions dans le cadre des IDEX, la loi Fioraso en 2013 a imposé dans toutes les régions la création de COMUE, supers mastodontes de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, regroupant tous les établissements quel que soit leurs statuts (universités, écoles, laboratoires ...) et quel que soit leur ministère de tutelle.

Peu importe la forme statutaire (fédération, fusion), peu importe le projet pédagogique ou scientifique, peu importe l'impact qualitatif, le but est de mutualiser, harmoniser, concentrer et si nécessaire externaliser les services. Ce changement brutal dû seulement par l'intérêt financier et progressivement le désengagement de l'état au profit des régions et des intérêts locaux.

Face aux baisses de dotations et aux contraintes budgétaires les établissements et les organismes de recherche sont contraints de se regrouper et espèrent ainsi accéder à quelques subsides (IDEX, Labex et autres contrats mirifiques).

Mais les conséquences de tels regroupements sont lourdes tant sur le plan démocratique que sur le plan humain. En effet c'est une hyper concentration de la gouvernance qui est mise en place.

Imaginez, pour la COMUE Toulouse Midi Pyrénées, la représentativité et la centralisation du Conseil d'Administration représentant et gérant les financements.

Le secteur 4 regroupe à lui seul plus d'une douzaine d'établissements et encore plus de laboratoires associés, et représente ainsi plus 4500 personnels et plus de 16000 étudiants.

La **CGT** s'est toujours opposée à la mise en place des COMUE. Pour autant en dépit des mouvements de protestation, les regroupements ont été imposés par le ministère. Il nous faut donc prendre acte de la réalité des faits : les COMUE existent et nous savons les risques qu'elles représentent à terme pour les budgets et les emplois.

Les compétences de la COMUE et donc ses pouvoirs sur ses membres tant en matière d'offre de formation que de politique de recherche sont très importants.

L'état va désormais contractualiser directement avec la COMUE et non avec les établissements comme auparavant. La répartition des crédits et des postes dans le cadre de ces contrats dépendra de la COMUE et donc du rapport de force dans ses instances de gouvernance et son Conseil d'Administration.

La où les regroupements (parfois sous forme de fusions) se mettent en place les conséquences sont nombreuses : redéploiements, mobilités forcées, externalisations de services, développement de la précarité comme variable d'ajustement facile, appauvrissement de l'offre de formation, resserrement des champs de la recherche.

Ces réorganisations vont bien sûr de pair avec la déstabilisation des personnels et la dégradation de leurs conditions de travail (augmentation des charges de travail, stress, risques psycho-sociaux).

Et en parallèle, malgré les efforts et sacrifices le gouvernement veut aller plus loin, les personnels voient leurs salaires bloqués et les établissements doivent gérer la pénurie en supprimant des emplois.

La **CGT**, représentant l'ensemble des personnels quels que soient leurs statuts mais aussi l'ensemble des établissements, portera votre voix au sein du Conseil d'Administration de la COMUE où elle s'opposera

- A la suppression de postes de travail
- A la mobilité forcée des personnels
- A l'externalisation des services
- A la diminution de l'offre de formation et à la réduction des champs de recherche
- A la concentration des moyens de la recherche sur quelques laboratoires dits d'excellence.

La **CGT** œuvrera pour :

- Un service public d'enseignement supérieur et de recherche garantissant l'égalité des citoyens et des territoires et doté de financements à la hauteur des enjeux.
- La transparence dans la gouvernance et la gestion de cette vaste COMUE
- La résorption de la précarité par la titularisation des contractuels.
- La défense et l'amélioration des droits et acquis des personnels (temps de travail, congés, primes...).
- Une recherche multidisciplinaire ambitieuse, garantie par des financements récurrents.

|                                         |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|
| <b>Collège B ( M d C et assimilés )</b> |                    |
| <b>RIOCHE Alexandre</b>                 | <b>ENAC</b>        |
| <b>FLOQUET Anouck</b>                   | <b>ENAC</b>        |
| <b>BATATIA Hadj</b>                     | <b>INPT - IPST</b> |

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| <b>Collège C ( BIATSS)</b> |                     |
| <b>ANSON Philippe</b>      | <b>INPT - ENSAT</b> |
| <b>CAILLAUT Claudine</b>   | <b>ISAE</b>         |

**Pour la défense des étudiants, des chercheurs  
et de tous les personnels**

**Pour vivre, étudier et travailler dignement**

**Pour l'avenir de l'E. S. R. dans notre région**

**Le 8 mars 2016, votez et faites voter CGT !**

